

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 31 mars 2016

Présents : Monique De Smedt, Michel Boisnault, Patrice Langlais, Florence Binaux Le Clech, Frédérique Huysentruyt, Mickaël Baryla, Etienne Binard, Philippe Chapuis, Nicolas Delacour, Patrick Lebrun Christelle Lechaux, Gilles Lourtil, Frédéric Tavernier, Martine Zorio, Sylvie Debruyne.

Absent excusé : François Huet

Ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion 2015 Commune et Assainissement
- Approbation du compte administratif 2015 Commune et Assainissement
- Vote du budget primitif 2016 Commune et Assainissement
- Contrat tiers-payant carte IMAGINE'R
- Questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 8 février 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

➤ Compte administratif 2015 Communal et Compte de gestion

- **Compte administratif communal (délibération n°5/2016)**

Le compte administratif 2015 de la commune de Saint-Gervais, section de fonctionnement et section d'investissement est présenté et commenté au 31 décembre 2015, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 779 039.46 € et la section d'investissement un déficit de 32 603.70 €.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité après débat, dans les formes prévues à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Gilles LOURTIL.

- **Compte de gestion communal (délibération n°6/2016)**

Madame le Maire soumet à l'appréciation des membres du conseil municipal le compte de gestion communal de l'année 2015 établi par Madame le Receveur Municipal qui fait apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : Un excédent de 779 039.46 € - Section d'investissement : Un déficit de 32 603.70 €

Le Conseil Municipal unanime après examen approuve le compte de gestion du budget communal 2015 en section de fonctionnement et d'investissement conforme au compte administratif 2015.

- **Affectation du résultat (délibération n°7/2016)**

Le conseil municipal après avoir entendu les résultats de l'exercice 2015 du budget communal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget communal et constatant que le compte administratif 2015 présente :

Un excédent de fonctionnement de 779 039.46 € Un déficit d'investissement de 32 603.70 €
décide de reprendre en section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2016 la somme de 746 339.46 € et d'affecter au compte 1068 de la section d'investissement la somme de 32 700 €, le conseil après en avoir délibéré, approuve la décision ci-dessus.

- **Vote du taux des 4 taxes (délibération n°8/2016)**

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'étude réalisée par la commission financière, et après débat,

à l'unanimité des présents décide de ne pas varier les taux d'imposition sur l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : **11.54 %**
- Taxe foncière (bâti) : **9.60 %**
- Taxe foncière non bâti : **32.57 %**
- C.F.E : **18.32 %**

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, approuvent le vote des taux pour 2016.

- **Vote du Budget primitif communal 2016 (délibération n°9/2016)**

Le budget primitif 2016 établi préalablement est présenté et commenté par Madame Binaux Le Clech, après examen et débat le conseil municipal unanime adopte et vote par 13 pour et une abstention le budget primitif communal 2016 qui lui est présenté et arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : - Recettes : **1 356 900 €**
 - Dépenses : **1 356 900 €**
- Section d'investissement : - Recettes : **780 355 €**
 - Dépenses : **780 355 €**

13 voix pour et 1 abstention : Florence Binaux Le Clech

- **Subventions aux associations (délibération n°10/2016)**

Les membres du conseil municipal décident de maintenir les subventions versées aux associations suivantes pour l'année 2016 :

- Association des Pompiers (400 €)
- Association des Scouts et Guides de France (200 €)
- Association Fédération des Délégués Départementaux de l'éducation Nationale (D.D.E.N. 30 €)
- Association de la Prévention Routière (100 €)
- Association Aux Tours de Magny (400 €)
- Association du Foyer Rural de Saint-Gervais (700 €)
- Association Déviation La Chapelle en Vexin (200€)

Le conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents, le montant de chaque subvention attribuée est porté au compte 6574.

- **Remboursement frais de chauffage logement de fonction (délibération n°11/2016)**

Le maire informe le conseil municipal que la participation demandée à l'institutrice pour les frais de chauffage concernant le logement de fonction a été revalorisée en 2010 à 800 € par an, en 2011 à 900 € par an et en 2013 à 950 €, il n'y a pas eu de revalorisation en 2014 et 2015.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter sur 2016 la participation aux frais de chauffage, elle reste à 950 € pour l'année 2016.

- **Révision du loyer du logement de fonction suivant l'indice de référence des loyers conformément au contrat de location.**

Le loyer du logement de fonction n'ayant pas été révisé depuis 2010, il est décidé par le conseil municipal de réviser le loyer en lui appliquant l'indice de référence conformément au contrat de location.

- **Sortie jeunes Aventureland (Délibération N°12/2015)**

La commission Communication-Jeunesse-Sport-Culture et Vie Associative propose au conseil municipal d'organiser dans le courant de l'année 2016 (11 juin) une sortie pour les jeunes du CM1 à 17 ans, un après-midi au Parc Aventure-Land à Magny-en-Vexin.

Les jeunes se feront accompagner et reprendre à l'entrée du parc par leurs parents ou un adulte responsable.

Le coût d'entrée au parc n'est pas connu à ce jour. Une participation financière de 10 € sera demandée aux familles.

Le conseil unanime approuve cette sortie.

- **Récompense aux lauréats suite à l'obtention d'un diplôme (Délibération n°13/2015)**

Il est rappelé qu'un bon d'achat de 50 € a été attribué en récompense aux élèves lauréats d'un CAP, BEP, Bac-Pro, Bac-Techno, ou Bac Général depuis 2014. Il est proposé aux membres du conseil municipal de reporter en 2016 cette proposition. Les lauréats devront se faire connaître en mairie avec le courrier d'admission de l'éducation nationale.

Le montant du bon d'achat reste inchangé. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et porte la dépense au compte 6714 du budget primitif 2016.

➤ **Contrat tiers payant IMAGINE'R (Délibération N°14/2015)**

Le maire informe le conseil municipal que la société IMAGINE'R nous a adressé le contrat de vente tiers payant 2016-2017 pour le renouvellement, et nous demande de définir le type de prise en charge que la commune souhaite accorder par titre de transport. Le conseil municipal, unanime après débat, autorise le maire à signer le contrat avec l'agence IMAGINE'R et opte pour le choix n°4 :

- Prise en charge d'un montant fixe personnalisé par client, montant partiel variable en euros hors frais de dossier restant à la charge du client.

- **Convention Vexin Thelle (Délibération N°15/2015)**

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Centre Social Rural du Vexin Thelle qui précise le montant de la participation des enfants de la commune de Saint-Gervais à l'accueil de loisirs sans hébergement pour l'année 2016.

Soit Option 1 : (journée complète de 7-19 h 00 et/ou 12-19 h 00) soit 420.00 €

Soit Option 2 : (journée 9-17 h00 et/ou 12-17 h 00 soit 408.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'opter pour le versement de l'option 1 et accorde une participation de 420.00 € au Centre Social Rural du Vexin-Thelle. Madame le Maire est autorisée à signer la convention relative à ce service. Voté à l'unanimité des présents

➤ **Compte administratif 2015 Assainissement et Compte de gestion**

• **Compte administratif assainissement (délibération n°16/2016)**

Le compte administratif 2015 du service assainissement de Saint-Gervais section d'exploitation et section d'investissement est présenté et commenté par Madame Binaux Le Clech.

Au 31 décembre 2015, la section d'exploitation fait apparaître un excédent de 271 573.42 € et la section d'investissement un excédent de 163 355.83 €.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité après débat, dans les formes prévues à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Monsieur Gilles LOURTIL.

• **Compte de gestion assainissement (délibération n°17/2016)**

Madame le Maire soumet à l'appréciation des membres du conseil municipal le compte de gestion du budget assainissement de l'année 2015 établi par Madame Le Receveur Municipal qui fait apparaître les résultats suivants :

- Section d'exploitation : un excédent de 271 573.42 €
- Section d'investissement : un excédent de 163 355.83 €

Le conseil municipal unanime après examen, approuve le compte de gestion du budget assainissement 2015 en section d'exploitation et d'investissement conforme au compte administratif 2015.

• **Affectation du résultat assainissement (délibération n°18/2016)**

Le conseil municipal, après avoir entendu les résultats de l'exercice 2015, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 du budget assainissement, constatant que le compte administratif 2015 présente :

- un excédent d'exploitation de 271 573.42 €
- un excédent d'investissement de 163 355.83 €

- décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : - de reprendre en totalité l'excédent d'exploitation de 271 573.42 € en section d'exploitation au budget primitif 2016.

Le conseil après en avoir délibéré, approuve la décision ci-dessus.

➤ **Vote du Budget primitif assainissement 2016 (délibération n°19/2016)**

Le budget primitif assainissement 2016 établi préalablement est présenté et commenté par Madame Binaux Le Clech.

Après examen et débat le conseil municipal unanime adopte et vote le budget primitif assainissement 2016 qui lui est présenté et arrêté comme suit :

- Section d'exploitation : Recettes : **541 135 €**
Dépenses : **541 135 €**

- Section d'investissement : Recettes : **2 645 400 €**
Dépenses : **2 645 400 €**

➤ **Questions diverses :**

✓ **Demande de dérogation scolaire**

Madame le Maire soumet à l'avis des conseillers municipaux une demande de dérogation scolaire pour l'année 2015/2016 vers la commune d'Epiais-Rhus formulée pour une enfant inscrite en septembre dernier en TPS (très petite section) à Saint Gervais et dont les parents ont demandé la radiation en novembre 2015.

Considérant que nous sommes en surveillance pour fermeture de classe en septembre prochain et que jamais nous n'avons accepté antérieurement d'autres demandes de dérogation, la majorité des conseillers présents s'est prononcée contre cette demande de dérogation.

✓ **Aménagement d'un trottoir**

Il est nécessaire d'aménager un trottoir rue de Montagny, pour éviter les inondations chez les particuliers : devis de 15 000 € TTC. **Voté à l'unanimité des présents**

✓ **Un arbre pour le climat :**

A l'occasion de la COP21 (Conférence des Nations Unies sur les Changements Climatiques), les 36 700 communes de France sont appelées à planter un arbre d'une essence locale symbolisant l'engagement de la collectivité et des citoyens dans la lutte contre le dérèglement climatique.

En collaboration avec l'école de Saint Gervais, les enseignants, les enfants, et la municipalité planteront un arbre fruitier le mercredi 13 avril à l'école.

✓ **Une randonnée** suivie d'un buffet est prévue le 29 mai.

✓ **Questions retranscrites de Monsieur Chapuis**

1. Site internet de Saint-Gervais. Pas de réponse sur le CR conseil municipal 08 février 2016.

Faisant suite à non réponse sur compte rendu du conseil municipal du 08 Février 2016.

J'ai transmis le 9 février 2016 un lien du site de la mairie de Boissy L'Aillierie qui serait un exemple à suivre concernant les informations publiques pour les administrés.

Après que la commission communication ait proposé un contenu du site internet de Saint Gervais.

Aurons-nous la possibilité de délibérer par un vote sur les éléments publics que nous souhaiterions obtenir sur notre site internet de Saint Gervais ?

Liste des documents publics ci-dessous

CR conseil municipal / Bulletin municipal / Budgets et comptes administratifs /

Projets en cours et appels d'offre / PLU / permis de construire / demande de travaux / La liste des commissions /Résultats des élections.

Réponse :

La commission communication en concertation avec l'union des Maires a bien évidemment regardé les différents sites dont celui de Boissy l'Aillierie.

Une délibération pour l'acceptation globale des éléments du site de Saint Gervais sera prise après la présentation au conseil municipal : Les comptes rendus du conseil municipal, bulletins, budgets, listes des commissions, les résultats des élections seront bien évidemment présents sur le site internet.

Conseil communautaire Vexin Val de Seine (CCVVS)

La convocation pour le conseil communautaire du 16 février 2016 n'a pas été transmise aux élus de la commune de Saint Gervais.

Lors du conseil municipal du 12 Février 2015 et en accord avec la CCVVS, nous avons convenu que l'Email comprenant la convocation et le procès-verbal du précédent conseil communautaire devrait être transféré à tous les élus de la commune.

Pourquoi notre 1^{er} adjoint et 2^{ème} adjoint représentant Saint Gervais au conseil communautaire et recevant la convocation et le procès-verbal par Email, ne s'assurent-ils pas du transfert de ces informations?

Réponse :

C'est la secrétaire de mairie qui se chargera d'envoyer les convocations et les comptes rendus fournis par la CCVVS, ce n'est pas le rôle des délégués.

2. Fibre optique

Début des travaux début 2017

Mr Pierre-Édouard Éon et Mr Rachid Adda respectivement président et directeur du syndicat mixte ouvert (SMO) Val-d'Oise Numérique ont indiqué dans la presse que la priorité serait donnée aux communes en zone blanche.

Avons-nous un débit ADSL correcte sur l'ensemble de notre commune ?

Pourrions-nous évaluer les zones non éligibles ADSL sur l'ensemble de notre commune ?

Réponse :

La fibre optique est gérée par le Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique. C'est un syndicat intercommunal (compétence de l'intercommunalité). Un élu communautaire de la CCVVS est délégué à ce syndicat (Jean-Pierre Doré).

Internet à Saint Gervais

Pour Saint Gervais, nous dépendons du central de Magny et n'avons pas connaissance de la couverture ADSL de chaque logement. Le niveau de couverture dépend de la distance des logements au central et des opérateurs.

Il appartient à chacun de tester sa ligne téléphonique via les sites internet existants (dégrouptest, Ariase, ...) pour avoir connaissance du niveau de couverture de leur internet.

CCVVS commission environnement

La CCVVS organise un nettoyage de printemps avec la participation de l'association vie vert le Samedi 16 Avril 2016.

J'ai transmis un Email le 25 février 2016. Que décide Saint Gervais ?

Réponse :

Chaque année, une organisation de nettoyage de printemps est organisée à l'école, mais le samedi 16 avril, 1^{er} jour des vacances scolaires n'est pas possible, ni pour les enseignants, ni pour les élus.

Une manifestation comme celle-ci est possible si l'élu chargé de l'environnement à la CCVVS l'organise lui-même.

PROCHAIN CONSEIL LE 9 MAI